



Note à l'attention des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours complémentaire

Dans la suite de votre admission au concours complémentaire session 2024, vous allez être destinataire fin septembre 2024 d'une note informative sur votre scolarité et votre stage.

Vous pouvez d'ores et déjà néanmoins noter que votre scolarité débutera le 13 janvier 2025. Votre planning de scolarité provisoire puis définitif vous sera communiqué à l'automne.

D'ici là, l'ensemble des questions de nature administrative (détachement, rémunération, statut) peuvent être posées au pôle élèves du service des ressources humaines de l'ENM à l'adresse suivante : poleeleve.enm@justice.fr